

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAPPELLE-EN-PEVELE

Séance du 15 novembre 2024

Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	18	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Peggy GELEZ, M. Bruno CHACORNAC, M. Jean-Pierre ROCHE, Mme Annie BROUTIN, Mme Maria DA SILVA MARTINS, Mme Christine CARON, M. Alexandre BOUVRY, Mme Elodie DELATRE, Mme Céline SINIARSKI, M. Dominique LA GANGA, Mme Isabelle PERAL, M. Christophe OLIVE, M. François HENRIQUET, Mme Julie DELTOUR

Date de la convocation
9 novembre 2024

Transmission en Préfecture
21 novembre 2024

Procuration :

M. Vincent GOHIER à M. Christophe OLIVE

Date de publication
21 novembre 2024

A été nommée secrétaire de séance :

Mme Céline SINIARSKI

DELIBERATION N°59/2024	[DIVERS] Renouvellement de la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la caisse d'allocations familiales.
---------------------------	--

La Convention Territoriale Globale s'analyse comme un outil pertinent destiné à organiser de manière structurée et priorisée l'offre globale de service des Caisses d'Allocations Familiales. Elle favorise le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et optimise les interventions des différents acteurs.

La CTG constitue donc une démarche complète ayant pour objectifs :

- Avoir une vision globale et décloisonnée
- Fixer un cap commun
- Adapter son action aux besoins du territoire
- Faciliter la prise de décision
- Valoriser les actions

La CTG permet de partager un projet social de territoire sur des champs d'interventions communs :

- Enfance
- Jeunesse
- Parentalité
- Accès aux droits
- Inclusion numérique
- Animation de la vie sociale
- Logement
- Handicap

Réalisée dans le cadre d'une démarche partenariale, la CTG se concrétise par la signature d'une convention, sur une période pluriannuelle, entre la CAF du Nord et les communes du territoire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

La 1^{ère} CTG signée en 2020 est arrivée à son terme le 31/12/2023.

À la suite de cette présentation le Conseil municipal dispose des informations nécessaires à la délibération de ce jour.

Monsieur le Maire propose donc le renouvellement de la Convention Territoriale Globale du territoire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, du 01/01/2024 au 31/12/2028.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour) autorise Monsieur le Maire, à signer ladite convention et l'ensemble des documents nécessaires.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire
M. Bernard CHOCRAUX

